

Tribunes publiées dans le Journal n°86



Jean-Philippe Ranquet

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

Ça y est, les nouvelles balayeuses mécaniques sont arrivées. Comme vous le savez, la Ville assurait jusqu'à présent par elle-même les opérations de balayage mécanique. Elle était pourvue de sept balayeuses extrêmement vétustes, celles-ci tombant régulièrement en panne, si bien que le plus souvent, seules deux balayeuses tournaient à plein pour assurer le nettoyage de la ville.

En conséquence de quoi, en dépit d'une période de nette amélioration, la ville était moins propre qu'au début de notre mandat, alors même qu'elle payait un coût exorbitant pour l'entretien de ses balayeuses, plus de 500 000 euros par an. De plus, les machines étaient parfois vandalisées. Désormais, les opérations de balayage mécanique sont confiées à une entreprise. Dès lors, nous avons la garantie d'avoir systématiquement des balayeuses toutes neuves, en bon état de marche, dans l'ensemble du territoire.

Si une balayeuse tombe en panne, notre partenaire a l'obligation de la remplacer immédiatement. Depuis que ce nouveau service de balayage a été mis en place, nous collectons trois bennes de déchets par jour, contre une seule auparavant. Surtout, je suis personnellement en lien permanent avec notre prestataire et je veille à la bonne exécution du contrat qui nous lie. S'il y avait le moindre manquement dans l'exécution de ses obligations, comptez sur moi pour les lui rappeler aussitôt.

Enfin, le balayage mécanique vient compléter l'offre de ProxiMesnil, créé en 2014, qui intervient au premier appel téléphonique. Je rappelle aussi que rien ne peut remplacer le civisme élémentaire qui consiste à jeter ses déchets à la poubelle ou à les déposer à la déchetterie.



Anne-Marie Delmas

« Vert et Ouvert »

Au nom du groupe Vert et Ouvert

Les variations extrêmes des températures d'avril prouvent que le changement climatique est déjà là, perceptible par chacun-e d'entre-nous.

Nous avons tou-te-s à titre individuel et collectif notre part de responsabilité. Nos attitudes peuvent aggraver ou ralentir le phénomène.

Pour ce qui est de la commune voici quelques exemples d'aggravation dont le maire est responsable :

- l'abattage de 3 arbres centenaires au square Lucette Meignant, en contradiction totale avec la charte de l'arbre, votée à l'unanimité, en vigueur dans notre ville, qui lui interdit ces abattages,
- la suppression de la toiture végétalisée à la piscine,
- la construction de bâtiments « classiques » alors qu'il est indispensable aujourd'hui d'effectuer des constructions à énergie positive,
- la fermeture de la ressourcerie sur la commune alors qu'elle favorisait le réemploi d'objets, diminuait le volume de déchets, aidait des blancs-mesnilois-e-s par des emplois d'insertion.
- la possibilité de bétonner totalement de nombreuses parcelles en ville sans aménager aucun espace vert*,
- le non respect du plan de circulations douces.

Des actions municipales pourraient contribuer à ralentir le phénomène :

- la mise à disposition de vélos pour les petits déplacements des employés communaux,
- l'isolation des écoles, crèches, cms, ...
- l'utilisation de véhicules propres,
- une politique incitative pour la gestion des déchets.

La responsabilité du maire à l'égard des générations futures est grande, la ville n'agit pas à la hauteur des enjeux.

* zones UA du Plan Local d'Urbanisme



Didier Mignot

« Blanc-Mesnil au cœur »

Président du groupe Blanc-Mesnil au cœur

Dans le dernier numéro de ce journal le Maire affirme avec aplomb qu'il a décidé et obtenu l'installation de la fibre optique, délaissée selon lui jusqu'en 2014. Un petit rappel donc.

L'Etat a mis en place en février 2013 un plan «France très haut débit» piloté par la Mission très haut débit de l'Agence du numérique, service à compétence nationale du Ministère de l'économie.

Tout cela est vérifiable sur le site France très haut débit. Notre ville est, dans ce plan, située dans une zone d'initiative privée où les opérateurs s'engagent sur leurs fonds propres à déployer la fibre pour 2020. Orange, désigné par l'Etat pour notre ville, a donc depuis 2013 l'obligation de «fibrer» Blanc Mesnil et de finaliser ce travail pour 2020.

En 2013, le maire-adjoint chargé du numérique, Santiago Serrano, avait tenu des réunions publiques sur ce sujet. Bref, la municipalité précédente comme la nouvelle et comme toutes les municipalités de France, ne décident en rien de l'installation de la fibre.

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ne reçoit donc pas les maires, son rôle se limitant à observer ce plan. En fait ce qui est présenté comme une «victoire» de M. Meignen, n'est rien d'autre que ce qui avait été décidé avant par l'Etat.

Il faut que cesse ces mensonges, sur ce sujet et sur tant d'autres, dans le débat public. Etre le maire de tous les Blanc-Mesnilois ce n'est pas travestir systématiquement le passé. C'est une question de respect et de démocratie.